

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2025-10-15-00002

AVIS DE PUBLICATION n° 2025-T-NA-33 DE LA
COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE
REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE DE LA
REGION DE NOUVELLE-AQUITAINE POUR LE
MANDAT 2025-2029



Avis n° 2025-T-NA-33

**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION DE NOUVELLE-AQUITAINE POUR LE MANDAT
2025-2029**

**Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail**

Considérant :

- l'arrêté du 6 juin 2025 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour le mandat 2025-2029 ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs, auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Nouvelle-Aquitaine est composée des membres suivants :

Qualité Représentant :	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale éventuelle
Salariés			CFDT
			CFDT
Salariés			CFTC
Salariés	MARQUE Hélène	Chargée de mission	CGT
	METZEMAKERS Timo	Artiste Musicien	CGT
	PEREIRA Clarice	Employée	CGT
	WEINBERG Stéphane	Employé administratif	CGT
Salariés	LAVAUD Sylvie	Secrétaire administrative	FO
Salariés	SCHAHMANECHE Freydoun	Directeur	UNSA
Salariés			SOLIDAIRES
Employeurs	DUVERGER Aline	Dirigeante d'entreprise	CPME
	FABRE GONTIER Céline	Gérante SARL	CPME
	FERNANDEZ José	Gérant de Bureau d'Etudes	CPME

	RATSIMBAZAFY Ophélie Jeanne	Cheffe d'entreprise	CPME
	VIGOUROUX Laurent	Consultant formateur	CPME
Employeurs	DULAU Richard	Société de nettoyage	MEDEF
			MEDEF
			MEDEF
Employeurs			U2P
			U2P

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal judiciaire du ressort territorial de la DREETS.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **15 OCT. 2025**

Le directeur régional de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités de
Nouvelle-Aquitaine


Jean-Guillaume BRETENOUX

